

l'application du présent Accord, et d'une façon générale les mettre à couvert de tout préjudice à cet égard. L'obligation énoncée dans le présent paragraphe ne s'applique pas aux dommages et intérêts imposés à l'autre Gouvernement ou à son personnel à titre punitif ou exemplaire.

Si les dispositions qui précèdent agréent au Gouvernement de l'Australie, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse affirmative constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*
JOE CLARK

L'honorable Bill Hayden, député,
Ministre des Affaires étrangères d'Australie.